

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE : Madame ARBORE

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.29 **VALIDATION DE L'APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2024**

(Rapporteur : Liliane FALCON)

Nomenclature : 8.5 – Politique de la Ville, habitat, Logement

La Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1 300 territoires les plus en difficultés.

Un appel à projets est lancé chaque année. Il permet de financer des actions répondant aux enjeux identifiés dans le Contrat de Ville.

Cinq financeurs participent à l'appel à projets : L'Etat, le Conseil Départemental, la CAF, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et la Ville d'Ambérieu-en-Bugey.

Au titre de l'année 2024, 16 projets ont été déposés. 14 ont été retenus par le Comité de Pilotage en date du 13 février 2024. 111 500 € ont ainsi été affectés par les financeurs.

4 projets vont être retenus en Conventions pluriannuelles d'objectifs de 3 ans permettant de travailler dans la durée. Il s'agit notamment du projet : « Activacances » porté par le Centre Social et pour lequel la Ville est engagée financièrement.

S'agissant de la participation de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir 8 projets pour l'année 2024.

Nom de l'action	Porteur	Subvention totale obtenue	Part Ambérieu-en-Bugey	Pourcentage Commune	Co financeurs
Maîtrise de la langue	Atelec	17 000 €	8 000 €	47%	Etat
Non mais genre	MJC Louise Michel	4 000 €	2 000 €	50%	Etat
Point Justice	Conseil départemental d'accès au droit	2 900 €	1900 €	65%	CCPA, Etat
Conseil Citoyen	MJC Louise Michel	6 000 €	3 000 €	50%	Etat
Activacances	Centre Social	25 500 €	5 000 €	19,6%	Tous
Kermesse du vivre-ensemble	ADSEA 01	600 €	600 €	100 %	/
Diane	De l'ombre à la Lumière	2 500 €	1 500€	60 %	Etat
Premiers pas et découvertes	Centre Social	5 000 €	3000 €	60 %	CD

Chaque subvention sera versée préalablement à l'engagement de chaque action, afin de permettre aux partenaires de mettre en œuvre leur projet. L'action engagée sera soumise à un contrôle tout au long de sa réalisation et une évaluation sera effectuée à l'issue du projet. En cas de non accomplissement des actions programmées, ou en partie seulement, la Collectivité sera fondée à demander le remboursement de la subvention à due concurrence.

La Commission Municipale **Politique de la Ville et Rénovation Urbaine**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- DE SOUTENIR** les projets, dans le cadre de l'appel à projets à projets Politique de la Ville 2024, de la manière suivante :

Nom de l'action	Porteur	Subvention totale obtenue	Part Ambérieu-en-Bugey
Maîtrise de la langue	Atelec	17 000 €	8 000 €
Non mais genre	MJC Louise Michel	4 000 €	2 000 €
Point Justice	Conseil départemental d'accès au droit	2 900 €	1900 €
Conseil Citoyen	MJC Louise Michel	6 000 €	3 000 €
Activacances	Centre Social	25 500 €	5 000 €
Kermesse du vivre-ensemble	ADSEA 01	600 €	600 €
Diane	De l'ombre à la Lumière	2 500 €	1 500€
Premiers pas et découvertes	Centre Social	5 000 €	3000 €

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer des conventions relatives à cet appel à projets afin de déterminer les modalités de versement ou de mise en œuvre spécifiques ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser lesdites subventions qui seront prélevées sur l'imputation DGS 52 65748 SODI POLITIQVIL.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **22 MARS 2024**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

